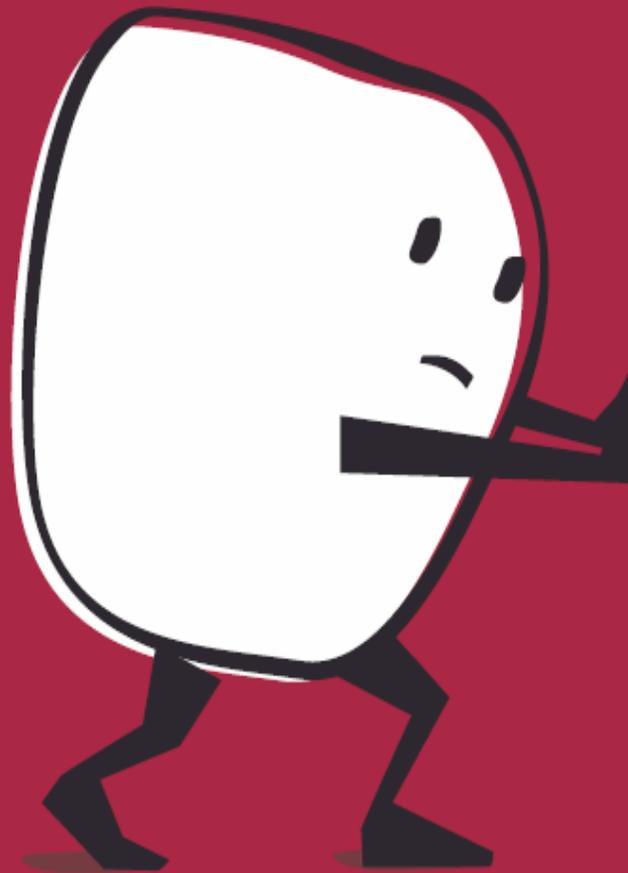


solidar



***Briser les
mythes sur la
migration***

Briser les mythes sur la migration

Mythe 1 : «La migration clandestine est un problème grandissant qui nécessite un renforcement de la sécurité aux frontières »

Mythe 2 : « Les migrants cherchent uniquement à profiter de notre sécurité sociale »

Mythe 3 : « Les migrants volent nos emplois »

Mythe 4 : « La plupart des migrants sont des réfugiés et des demandeurs d'asile »

Mythe 5 : « L'argent envoyé par les migrants dans leur pays d'origine contribue au développement »

Mythe 6 : « Les migrants sont la cause de nos difficultés socio-économiques»

Mythe 7 : « Dès que les migrants arrivent, leurs familles les rejoignent »

Introduction

« Nous devons renforcer la sécurité aux frontières pour lutter contre la migration clandestine », « les migrants cherchent uniquement à profiter de notre sécurité sociale », « les migrants volent nos emplois ». Bien que leur fondement soit minime, ces « mythes sur la migration » sont fréquemment entendus à travers toute l'Europe. Ces mythes induisent le grand public en erreur et prennent les migrants pour les boucs émissaires des plus vastes problèmes économiques et sociaux auxquels l'Europe est confrontée.

En outre, en période de crise européenne, ces mythes contribuent à la montée des mouvements xénophobes populistes qui gagnent en influence dans de nombreux États membres de l'UE. Les migrants déjà présents en Europe apportent une contribution importante à notre PIB et à notre économie, occupant souvent des postes délaissés par de nombreux Européens. Comme le montre la problématique de l'évolution démographique, l'Europe aura besoin de davantage de migrants pour soutenir notre richesse et notre Europe sociale. Et pourtant, de nombreux migrants travaillant en Europe sont toujours confrontés à des conditions de travail et de vie précaires avec des violations quotidiennes des droits de l'homme et des travailleurs.

La pauvreté et l'exclusion sociale que subissent de nombreux migrants perpétuent un processus de ghettoïsation sociale dans certaines régions, alors que le débat sur l'intégration est principalement axé sur les différences culturelles plus que sur l'intégration transversale des droits humains et des problèmes sociaux. La migration vers l'Europe et les politiques d'intégration doivent donc être réévaluées pour comprendre les raisons pour lesquelles les migrants quittent leur pays (manque d'emplois décents, chômage et pauvreté) et se focaliser sur la responsabilisation civique et sociale afin que l'Europe puisse développer une approche de la migration véritablement fondée sur les droits.

Briser les « mythes sur la migration » est une étape cruciale de cet exercice. Les droits des migrants sont les droits de l'homme !



Conny Reuter
SOLIDAR Secretary General

1

La migration clandestine est un problème grandissant qui nécessite un renforcement de la sécurité aux frontières

Contexte

La lutte contre la migration clandestine est toujours une priorité absolue pour l'Union Européenne. Elle est soulignée par l'accent porté sur la migration clandestine dans la dernière communication de la Commission Européenne sur la politique migratoire extérieure : l'approche globale de l'UE sur la migration et la mobilité¹ publiée en 2011.

En outre, suite à la hausse de la migration clandestine de l'Afrique du Nord vers l'UE en 2011, les compétences de l'agence frontalière européenne FRONTEX – dont le budget a été augmenté de 80 millions d'euros depuis 2005 – ont encore été étendues, comprenant désormais la coopération avec des services de sécurité frontaliers nationaux dans les pays d'origine entre autres. D'autres plans ont été élaborés pour instaurer une surveillance renforcée aux frontières ou des « frontières intelligentes ».

¹ Pour plus d'informations : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0743:FIN:EN:PDF> (en anglais)

² Eurostat est le bureau des statistiques de l'Union Européenne

³ Pour plus d'informations : cf figure 5 : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics (en anglais)

⁴ Comme rapporté par le Haut Commissariat aux Réfugiés en 2012. Voir : <http://www.unhcr.org/pages/4a1d40606>

[0.html](#) (en anglais)

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

Résumé : *Une approche de la migration et du développement fondée sur les droits : la réaction de SOLIDAR au programme de politique migratoire de la Commission Européenne* - http://solidar.org/IMG/pdf/40_migration_policypack.pdf (en anglais)

La sécurité renforcée aux frontières n'est pas une solution fondée sur le respect des droits face à la migration clandestine

Selon Eurostat², l'UE accueille environ 32 millions de migrants (36,5 % en provenance d'autres pays européens, 25 % d'Afrique, 20 % d'Asie, 16,5 % des Amériques et 1 % d'Océanie)³. Il est estimé que seuls 6 à 15 % d'entre eux sont des migrants en situation irrégulière. Par rapport à l'ensemble de la population européenne comptant plus de 500 millions de personnes, les migrants clandestins ne représentent qu'une très petite part de l'ensemble des migrants.

Il est intéressant d'examiner le cas de la réaction de l'UE à l'arrivée d'environ 55 000 migrants en situation irrégulière⁴ en Europe en provenance d'Afrique du Nord en 2011 – représentant, pour information, 0,0001 % de la population européenne. Il est particulièrement intéressant d'examiner les risques que ces migrants doivent prendre pour arriver en Europe. Par exemple, sur les quelques 55 000 personnes qui ont tenté d'entrer en Europe, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a indiqué qu'au moins 1 500 d'entre eux avaient fini soit noyés soit disparus.

Les organisations de la société civile qui coopèrent avec les membres de SOLIDAR en Tunisie ont également signalé que sur les 28 000 tunisiens ayant immigré en Europe en 2011 (dont les 55 000 cités plus haut), plus de 2 500 sont portés disparus. La traite des êtres humains est un problème grave qui prend de l'ampleur. Alors que l'UE a promis de s'attaquer au problème, il est clair qu'il sera difficile de combiner le renforcement de la sécurité aux frontières et la sécurité des migrants.

En effet, il est peu probable que le renforcement de la sécurité aux frontières dissuade les migrants de venir s'installer en Europe, alors que ce renforcement va certainement entraîner une augmentation des risques encourus au cours de leur voyage et le nombre de réseaux clandestins auxquels ils pourraient recourir. Au contraire, il est essentiel que les causes profondes de la migration, notamment le manque de travail décent, le chômage et la pauvreté dans le pays d'origine des migrants soient traitées de manière cohérente.





2

*Les migrants cherchent
uniquement à profiter de notre
sécurité sociale*

Contexte

Il est souvent répandu que de nombreux migrants s'installent en Europe pour bénéficier des allocations sociales sans être vraiment disposés à travailler.

Beaucoup de migrants n'ont pas accès à la sécurité et à la protection sociale

Comme l'Agence Européenne des Droits Fondamentaux le rapporte, un nombre considérable de migrants clandestins n'a pas accès aux salaires réguliers, à la sécurité sociale ou aux services de santé en raison de situations juridiques peu claires¹. Cela est particulièrement vrai dans le secteur du travail domestique². En outre, les migrants en situation régulière contribuent de manière importante à notre PIB et à notre économie, occupant souvent des postes délaissés par de nombreux européens.

Le travail domestique – prodiguer des soins aux familles et aux ménages – est un métier important et une source de revenu pour des millions de gens. Partout dans le monde, des millions de travailleurs domestiques font le ménage, cuisinent, s'occupent des enfants et des personnes âgées et effectuent d'autres tâches dans des résidences privées³. Dans les pays industrialisés, le travail domestique représente entre 5 et 9 % des emplois.

La plupart des travailleurs domestiques sont des femmes. Ces travailleurs migrants en situation irrégulière sont forcés de vivre au domicile de leur employeur et sont très vulnérables à l'exploitation. En Europe, les facteurs démographiques (c.-à-d. le nombre croissant de personnes âgées) et l'évolution du marché de l'emploi (c.-à-d. de plus en plus de femmes travaillant en dehors de leur domicile) ont entraîné une demande en pleine expansion pour le travail domestique et, en particulier, pour les soins à domicile à temps complet⁴. Grâce à ces services, ces travailleurs – souvent invisibles car leur lieu de travail est le domicile d'un particulier – apportent une contribution considérable à la richesse et au bien-être européen.

Les migrants contribuent donc au maintien de « notre » système social.

Le droit aux soins de santé en tant que droit social fondamental est stipulé à l'Article 12 du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC). Alors que les 27 membres de l'UE ont ratifié le Pacte, selon l'Agence Européenne des Droits Fondamentaux, les normes européennes relatives aux droits de l'homme permettent de distinguer l'accès aux soins de santé entre les migrants en situation régulière et les migrants clandestins⁵.

Dans une étude de l'Agence Européenne des Droits Fondamentaux de 2011 sur 10 États membres de l'UE, souvent, les migrants clandestins n'avaient qu'un accès aux services de santé de base, malgré qu'ils soient souvent exposés à des « conditions de travail éprouvantes »⁶. Certains États membres de l'UE étudiés ne fournissent pas de soins de santé autres que les soins médicaux d'urgence ; ou si d'autres soins sont fournis, le prestataire de soins doit en avertir les autorités ou une preuve de résidence doit être présentée.

La Commission Européenne devrait traiter ces questions relatives aux droits fondamentaux au lieu de se focaliser sur la distinction entre les migrants en situation régulière et les migrants clandestins.

¹ Pour plus d'informations, consulter le rapport: Les Droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière en Europe - <http://fra.europa.eu/fr/publication/2012/les-droits-fondamentaux-des-migrants-en-situation-irreguliere-dans-lunion>

² En France, le terme de « travail domestique » peut être connoté péjorativement. Le terme approprié serait davantage « aide à domicile ». Néanmoins, nous avons fait le choix de garder le terme de « travail domestique » qui est le terme consacré au niveau international.

³ Pour plus d'informations : OIT, Travail domestique, Politique générale, n°4

⁴ V. SOLIDAR, Travail domestique : De l'esclavage moderne aux droits égaux, 2011, p.12

⁵ V. Agence Européenne des Droits Fondamentaux, Les migrants en situation irrégulière : accès aux soins de santé dans 10 États membres de l'Union Européenne, 2011, p.12

⁶ V. Agence Européenne des Droits Fondamentaux, Les migrants en situation irrégulière : accès aux soins de santé dans 10 États membres de l'Union Européenne, 2011, p.1

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez les documents suivants :

- Résumé : Travailleurs domestiques migrants : De l'esclavage moderne aux droits égaux - http://solidar.org/IMG/pdf/7_report_rt_dommgworkers_4may_2011.pdf (en anglais)

- Film : À travers le regard des migrants : Les travailleurs domestiques philippins en Italie - http://www.solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/t/travail_decent_actalites_ressources.php

3

Les migrants volent nos emplois

¹Pour plus d'informations : Eurostat, *Statistiques du chômage*, 2012 - http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Unemployment_statistics (en anglais)

²V. Commission Européenne, *Rapport de la Seconde Biennale sur les Services Sociaux d'Intérêt Général*, 2008, pp. 17-22

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

- Film : *À travers le regard des migrants : Les travailleurs agricoles andins en Espagne* - http://www.solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/t/travail_deceant_actualites_ressources.php

Contexte

La crise continue à avoir un impact sur les économies européennes avec des taux de chômage européens situés en moyenne autour de 11 %, et atteignant 25 % en Espagne et 22 % en Grèce ¹. Dans cette situation, on considère de plus en plus que l'Europe ne peut pas soutenir davantage la migration et que les migrants peu qualifiés devraient être renvoyés dans leurs pays d'origine.

L'Europe nécessite plus de migrants

En raison de l'évolution démographique, l'UE nécessitera une hausse de la migration sur le moyen et le long terme. Des prévisions indiquent qu'il y aura des pénuries de main d'œuvre dans plusieurs secteurs notamment dans les secteurs de la santé et des soins. Entre 2008 et 2060 dans l'UE à 27, la population de plus de 65 ans va augmenter de 79 %, alors que la population de plus de 80 ans devrait augmenter de 181 % !

Si nous prenons le cas du secteur des services de santé, le vieillissement de la population fait augmenter la demande des services de soins de longue durée, alors que la disponibilité des prestataires de soins informels et des soignants membres de la famille diminuent en raison des changements dans les structures familiales et dans les sociétés européennes (augmentation du nombre de personnes vivant seules, participation croissante des femmes sur le marché du travail, mobilité accrue de la main d'œuvre et vieillissement de la population) ². Une hausse de la migration est donc nécessaire pour soutenir le modèle social européen.

Ce dilemme touche également d'autres secteurs comme l'agriculture, le tourisme et l'horticulture où de nombreux employeurs rapportent qu'ils rencontrent des difficultés à combler les postes vacants pour le travail saisonnier, car l'intérêt reste faible pour ces secteurs.

Alors que le débat actuel de l'UE est axé sur l'attraction d'un plus grand nombre de professionnels de la santé en provenance de pays non membres de l'UE, l'exemple des travailleurs domestiques (voir Mythe 2) montre que cet écart se réduit de plus en plus au détriment des droits des migrants ; ces derniers, notamment les migrants en situation irrégulière étant très vulnérables et exploités par leurs employeurs.



4

La plupart des migrants sont des réfugiés et des demandeurs d'asile

Contexte

On considère souvent que la plupart des migrants qui viennent en Europe sont des réfugiés et des demandeurs d'asile. En outre, il est souvent affirmé qu'une politique migratoire plus ouverte est rendue impossible par l'absence de terrain d'entente entre les positions politiques et les législations entre les États membres de l'UE.

La plupart des migrants sont obligés de quitter leurs pays pour chercher du travail

La pauvreté et le manque de travail décent constituent les principaux facteurs de la migration internationale, surtout dans les pays en développement. En fait, 90 % de l'ensemble des migrants internationaux, estimés à 214 millions en 2010 par l'Organisation Internationale du Travail, sont des travailleurs migrants et leurs familles¹. La plupart des migrants sont des individus avec un niveau de scolarité d'au moins 10 ans à la recherche de meilleures opportunités ailleurs².

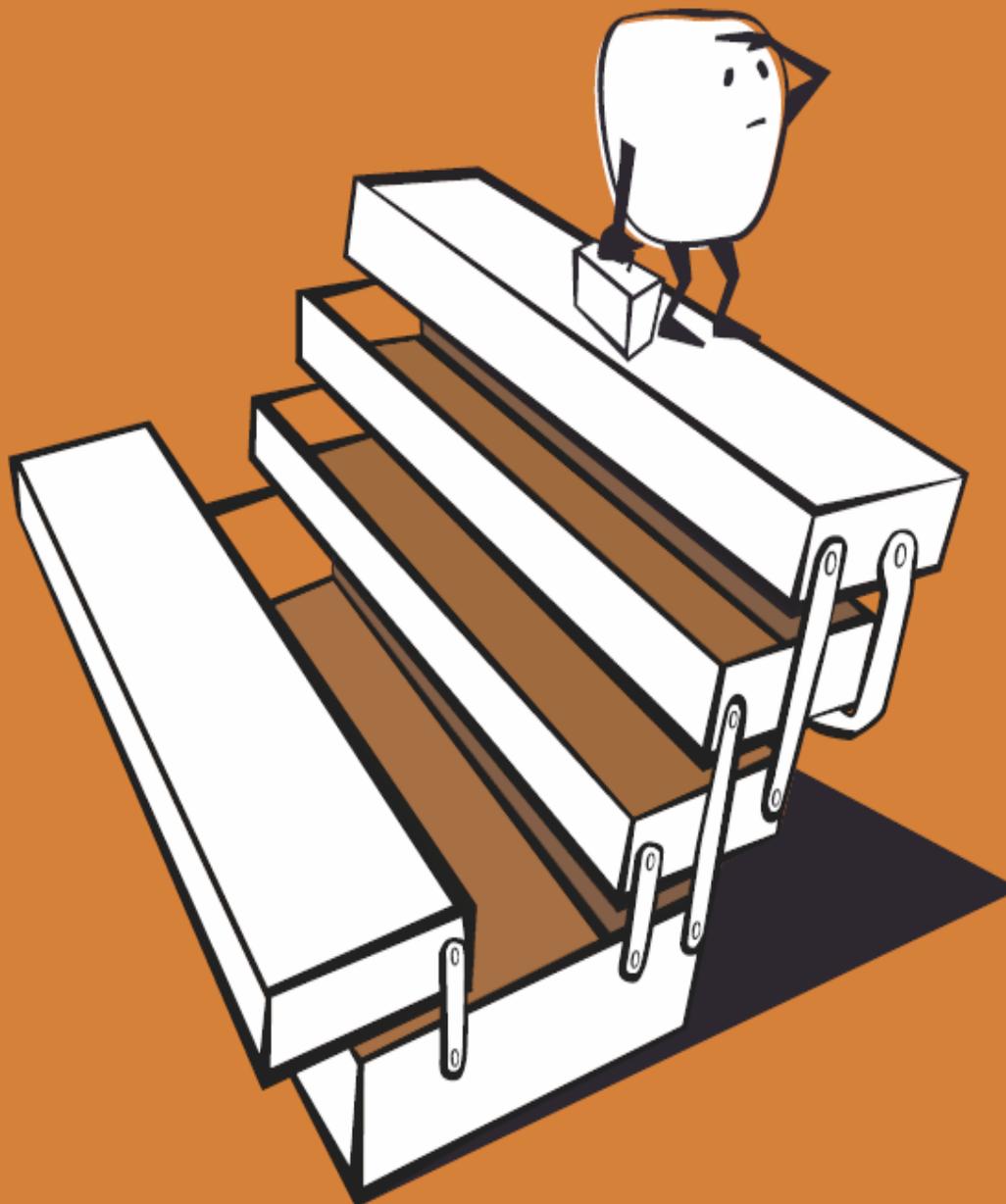
Tous les travailleurs aspirent à un travail décent dans leur vie professionnelle – englobant les droits du travail, un revenu décent, le droit à l'expression, la non-discrimination y compris l'égalité des sexes³ et de meilleurs débouchés, ainsi qu'une activité favorisant leur développement personnel. On retrouve une déclaration récurrente chez les migrants interviewés⁴ : s'ils avaient le choix, ils resteraient dans leurs pays d'origine s'ils pouvaient gagner suffisamment d'argent pour vivre et soutenir leurs familles.

Comme la migration de travail est une forme de migration très répandue et que de nombreux migrants travaillent dans des conditions précaires, les normes internationales du travail jouent un rôle crucial dans la protection des droits des migrants.

Un grand nombre de normes universelles de protection des droits de tous les travailleurs a été développé, dont certaines qui répondent spécifiquement aux besoins des travailleurs migrants. Au niveau international, les droits des travailleurs migrants sont protégés notamment par la promotion de la ratification et la mise en œuvre des principales conventions internationales qui protègent les droits des travailleurs migrants, à savoir la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et de leur Famille, la Convention 97 de l'OIT sur la migration pour l'emploi et la Convention de l'OIT 143 (dispositions complémentaires) sur les travailleurs migrants⁵.

Aucun des États membres de l'UE n'a encore ratifié la Convention des Nations Unies sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et de leur Famille, tandis que seuls huit États membres (l'Italie, l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni) ont ratifié la Convention 97 de l'OIT et seuls cinq États membres (Chypre, Suède, Italie, Slovaquie et Portugal) ont ratifié la Convention 143 de l'OIT à ce jour⁶.

Une plus grande cohérence de l'approche de l'UE relative à la politique migratoire de travail reste essentielle.



¹ V. site internet de l'OIT :
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_125362.pdf (en anglais)

² V. SOLIDAR, *Co-développement : profitable à tous ?*

[1] V. site internet de l'OIT :
<http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/decent-work-agenda/lang-en/index.htm> (en anglais)

³ V. SOLIDAR, *Migration Internationale – La recherche d'un emploi décent*, 2011 p.4

⁴ V. Concord, *Lumière sur la politique de l'UE de cohérence pour le développement*, 2011, pp.58-59

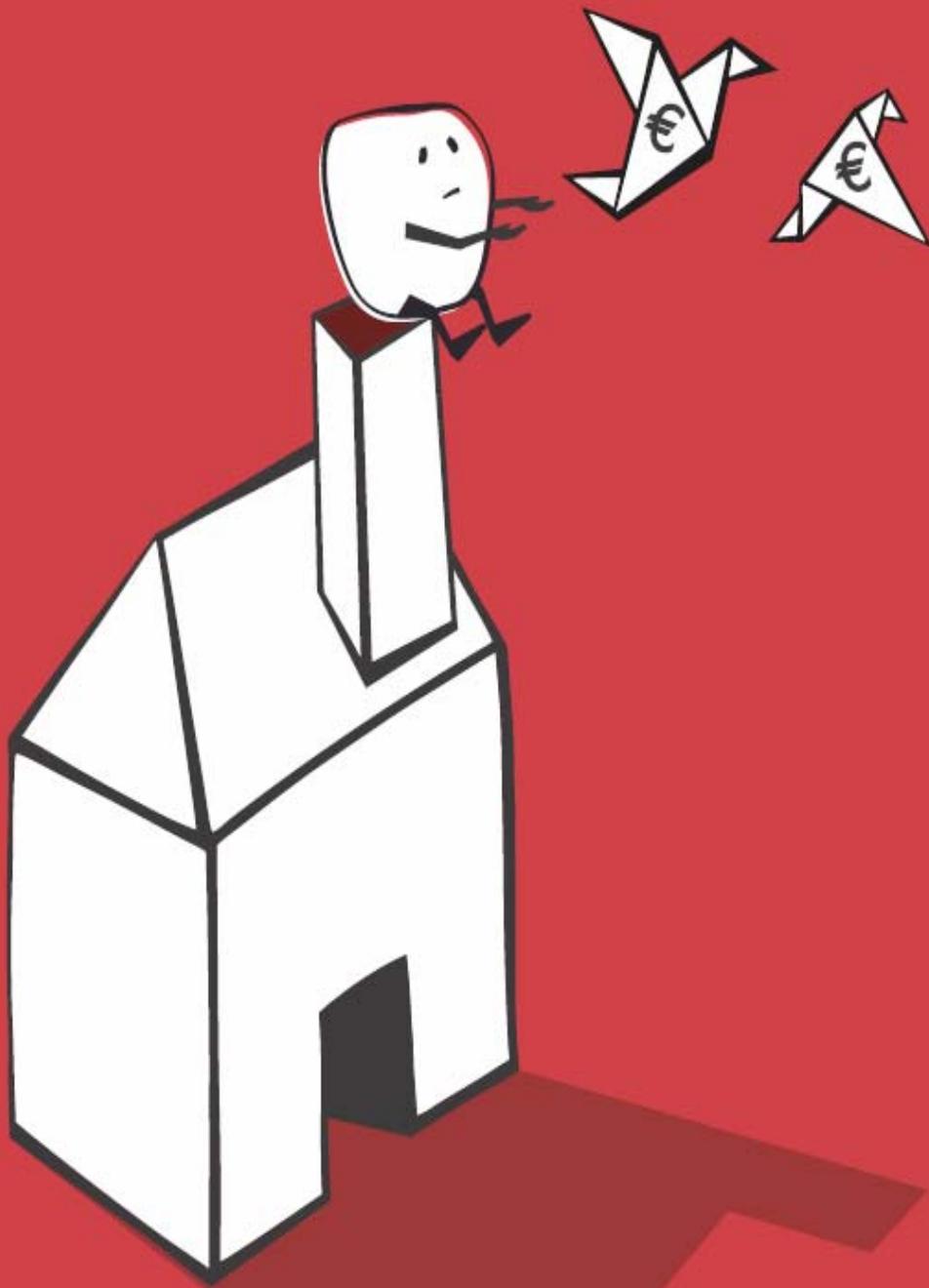
Et V. SOLIDAR, *Migration Internationale – La recherche d'un emploi décent*, 2011, p.14 -
http://cms.horus.be/files/99931/MediaArchive/Migration_report_web.pdf (en anglais)

⁵ V. SOLIDAR, *Migration Internationale – La recherche d'un emploi décent*, 2011, p.14 -
http://cms.horus.be/files/99931/MediaArchive/Migration_report_web.pdf (en anglais)

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

- Livret étude de cas : *À travers le regard des migrants : La Recherche d'un emploi décent -*
http://solidar.org/IMG/pdf/migration_casestudies_web.pdf (en anglais)



5

*L'argent envoyé par les migrants
dans leur pays d'origine
contribue au développement*

Les envois de fonds sont pertinents, mais ne peuvent se substituer à l'instauration d'une approche durable de la migration et du développement

La Banque Mondiale estime que les envois de fonds internationaux s'élèveront à 267,5 milliards d'euros en 2011 et augmenteront de 333,5 milliards en 2014. Par comparaison, l'Aide Publique au Développement de l'UE (APD) s'élève à 53,1 milliards d'euros. Seule une petite proportion des envois de fonds des migrants proviennent d'Europe – aux Philippines 10 % des envois de fonds proviennent de migrants travaillant en Europe et une grande partie du restant provient de Philippines établis dans d'autres pays asiatiques³. En outre, 87 % du revenu des migrants est dépensé dans le pays d'accueil⁴.

Les envois de fonds vers les pays en développement servent souvent, par nécessité, à la consommation domestique et, dans une moindre mesure, à l'éducation, aux soins médicaux ou aux activités micro-entrepreneuriales. Ils ne sont pas utilisés pour financer des projets d'infrastructure à grande échelle ou des investissements créateurs d'emplois que l'APD peut servir à financer.

En outre, les envois de fonds sont très variables et ont été sévèrement touchés par la crise économique mondiale, chutant de 5,8 % en 2009. Le nombre croissant d'envois de fonds vers les pays en développement n'a pas évolué au même rythme que l'inflation locale aggravée par la crise actuelle qui perdure. En outre, les envois de fonds peuvent même stimuler l'inflation dans les sociétés d'accueil et surtout, dissuader les gouvernements des pays en développement de promouvoir des dispositions précises pour les systèmes de prévoyance et de protection sociale, signifiant que la pression migratoire est en hausse.

Ces envois de fonds coûtent cher. Les migrants sont confrontés à un avenir très incertain dans leur pays d'accueil. De plus, les migrants travaillent souvent dans des conditions précaires et sont socialement exclus et dépendants de leur employeur dans un « flou juridique » ne disposant d'aucune protection contre les mauvais traitements, comme en témoigne le secteur du travail domestique (Mythe 2).

Contexte

L'envoi de fonds par les travailleurs migrants aux personnes à leur charge dans leur pays d'origine alimente le débat dans le contexte des migrations de travail Sud-Sud et Sud-Nord et fait partie des discussions hautement prioritaires dans les récentes communications de l'UE sur la migration¹.

L'envoi de fonds par les migrants dans leur pays d'origine représente bien plus que l'Aide Publique au Développement (APD) et selon les chiffres de la Banque Mondiale, il est la deuxième plus grande source de revenu pour les pays en développement, après l'Investissement Direct Étranger (IDE)².

¹ V. *Renforcer le soutien de l'UE aux pays en développement en mobilisant le financement du développement*, juillet 2012 COM CE 2011 (743) - <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0743:FIN:EN:PDF> (en anglais)

² V. Brève de la Banque Mondiale sur la migration et le développement 12, *Perspective pour les flux de transfert de fonds 2010-11*, 23 avril 2010 - <http://go.worldbank.org/SSW3DDNLQ0> (en anglais)

³ V. SOLIDAR, *Co-développement : profitable à tous ?*

⁴ V. Demaret, L et Tran P, *Briser les mythes sur les migrants*, « World of Work » n°57, 2006, OIT

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

- Résumé : *Pas de miracle : le co-développement comme outil d'intégration* - http://solidar.org/IMG/pdf/codeveloppement_en_final_version.pdf (en anglais)

6

Les migrants sont la cause de nos difficultés socio-économiques

¹ Per Wirten, « *Le Nouveau Racisme* » en Europe à la frontière, *Fresh Thinking N°2*, p11, 2011

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

Rapport : *Migration Internationale : La recherche d'un emploi décent* - http://solidar.org/IMG/pdf/migration_report_web.pdf (en anglais)

Contexte

Les partis politiques populistes et extrémistes bénéficient d'un soutien croissant et sont actuellement représentés au sein des Parlements de seize États membres de l'UE. Ils doivent leur succès à leur stratégie visant à faire le lien entre les migrants et les problèmes socio-économiques grandissants.

Les migrants ne peuvent pas être tenus pour responsables des problèmes sociaux croissants en Europe

Le journaliste suédois Per Wirten observe la montée d'un « Nouveau Racisme » en Europe. Une des raisons de cette influence accrue est un changement de discours et de stratégies de l'extrême droite décrite par Wirten ¹ comme des « groupes nationalistes qui utilisent la peur et qui se cachent derrière des valeurs libérales pour livrer une version moderne d'une haine séculaire ».

Ce « Nouveau Racisme » combine le discours de la baisse des droits sociaux, de la pauvreté grandissante et les idées du libéralisme tout en étant hostile envers le multiculturalisme et la migration, et appelle à la restriction des droits sociaux aux seules personnes nées en Europe. Le site Internet du « Parti populaire néerlandais pour la liberté » en témoigne car les personnes peuvent faire part de leur position si elles pensent qu'un immigré a été embauché à leur place pour un emploi ainsi que sur des problèmes prétendument causés par des migrants incluant le crime, l'alcoolisme, l'usage de drogues, l'abandon de déchets ménagers et la prostitution.

Ce discours fondé sur le principe « faire respecter nos droits en priorité » se propage et est soutenu par la plupart des mythes sur la migration du présent document. Nous assistons actuellement à un courant dominant de politiques anti-migration et un nombre croissant de forces modérées et de partis politiques emploient un discours sceptique à l'égard de la migration.

Les droits des migrants sont les droits de l'homme. Comme les premiers mythes l'ont montré, les migrants sont souvent confrontés à des problèmes sociaux et font l'objet d'abus pour résoudre les problèmes sociaux les plus sérieux – tels que le besoin croissant de soins médicaux dans une société européenne vieillissante. Une hausse de la migration sera nécessaire pour contribuer à résoudre les défis socio-économiques à l'avenir.



¹ L'Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et l'Article 7 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE stipulent le droit fondamental à la réunification de la famille.

² L'Article 4(1) la directive européenne de 2003 sur la réunification des familles reconnaît le droit à la réunification des familles pour les « membres de la famille immédiate (époux et enfants mineurs) » et établit les normes de droit minimales en garantissant le droit à la vie de famille et à la réunification de la famille pour tous les migrants et les bénéficiaires de la protection internationale.

³ V. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0610:FIN:EN:PDF> (en anglais)

⁴ Observés dans un rapport de 2011 de l'Agence Européenne des Droits Fondamentaux (Agence des Droits Fondamentaux, *SOLIDARITÉ – Droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière en Europe*, 2011, pp.-100-102) - http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA_2011_Migrants_in_an_irregular_situation_EN.pdf (en anglais)

Et une déclaration commune de SOLIDAR et de 74 autres ONG européennes en mai 2012 <http://www.ecre.org/component/content/article/56-ecre-actions/289-more-than-70-ngos-have-called-on-the-member-states-and-the-european-commission-to-safeguard-the-family-life-of-migrants-and-refugees.html> (en anglais)

En savoir plus à propos de ce mythe...

Consultez le document suivant :

- La déclaration commune des ONG incitant les États membres et la Commission Européenne à préserver la vie de famille des migrants et des réfugiés - <http://www.ecre.org/component/content/article/56-ecre-actions/289-more-than-70-ngos-have-called-on-the-member-states-and-the-european-commission-to-safeguard-the-family-life-of-migrants-and-refugees.html>

7

Dès que les migrants arrivent, leurs familles les rejoignent

Contexte

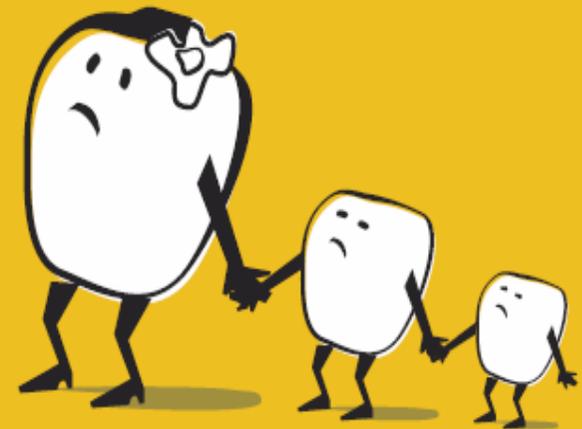
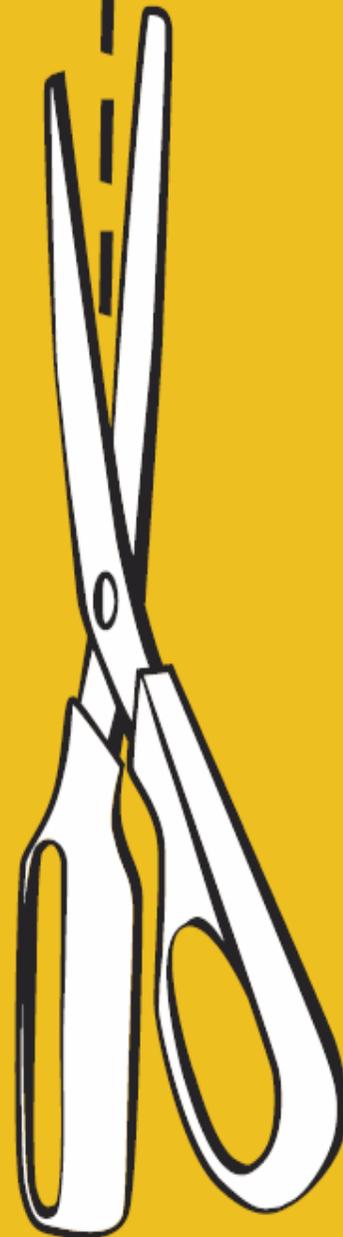
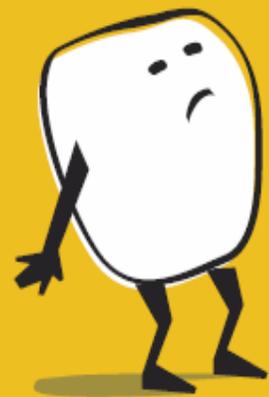
L'idée répandue que les migrants ont pour but de s'établir en Europe puis de faire venir leur famille, pour utiliser au maximum le système de protection sociale, est fausse.

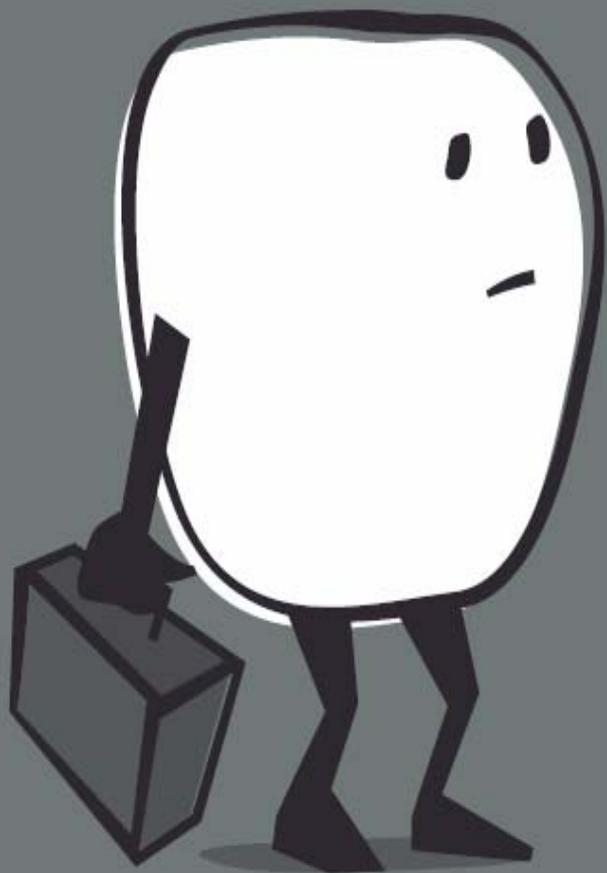
La réunification des familles est un droit fondamental

Bien que la réunification des familles soit un droit fondamental reconnu dans plusieurs normes internationales¹ et dans une directive européenne², un rapport d'évaluation de 2008 de la Commission Européenne a révélé des lacunes dans la mise en œuvre de la directive européenne pour les États membres de l'UE³.

Qui plus est, de nombreux obstacles à la réunification des familles subsistent⁴, comme par exemple, les exigences de ressources et de logement, des frais élevés, des exigences administratives complexes ainsi que de longues périodes d'attente. En outre, il faut être âgé de plus de 18 ans pour être admissible à la réunification de la famille, ce qui compromet le droit d'accès pour les enfants.

Une véritable approche de la migration fondée sur les droits doit garantir le droit à la réunification de la famille conformément aux instruments relatifs aux droits de l'Homme.





A propos du projet

Le projet « Un Travail Décent pour tous! Faire des migrations, un outil pour le développement. » est un projet de trois ans (2010-2012) visant à sensibiliser les citoyens européens et les décideurs politiques sur les liens existants entre le développement, la migration et le travail décent ; ainsi que sur la nécessité de garantir l'égalité et les droits fondamentaux pour tous les travailleurs dans l'Union Européenne, indépendamment de leur origine et de leur statut juridique.

SOLIDAR mène ce projet avec sept organisations membres : ADO SAH ROM (Roumanie), Czech Council on Foreign Relations (République Tchèque), ISCOD (Espagne), ISCOS (Italie), Solidarité Laïque (France), Pour la Solidarité (Belgique) et Progetto Sviluppo (Italie).

Pour plus d'informations, www.solidar.org



Auteur : Michael Oberreuter
Responsable éditeur : Conny Reuter
Coordinateur du projet : Michael Oberreuter
Coordination de la publication : Abigail Goundry

decent work
decent life 

solidar



Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union Européenne. SOLIDAR détient la responsabilité exclusive du contenu de cette publication, qui ne reflète en aucun cas l'opinion de l'Union Européenne.

© SOLIDAR Septembre 2012
Adaptation française : Solidarité Laïque, décembre 2012